



Communiqué de presse

Délégation générale

3, rue de Romainville 75019 Paris
Tél. : 01 55 56 37 00 - Fax : 01 55 56 37 01

fondation-abbe-pierre.fr

La Fondation Abbé Pierre dénonce une reprise forte des expulsions sans solution en 2021

Alors que débute la trêve hivernale des expulsions, **le bilan des expulsions de l'année 2021 s'avère décevant et inquiétant. D'après le ministère du Logement, au 30 septembre, 6 600 ménages ont été expulsés de leur logement en 2021. Un chiffre qui devrait dépasser les 8 000 ménages à la fin du mois d'octobre** (contre 16 700 en 2019 et environ 3 500 en 2020).

La crise sanitaire avait conduit le gouvernement à prolonger la trêve hivernale des expulsions jusqu'au 31 mai dernier et à proposer certaines mesures visant à éviter une explosion des expulsions en cette année 2021. **Si elle a salué ces mesures, la Fondation Abbe Pierre constate, à la veille de la nouvelle trêve hivernale, qu'elles n'ont pas été suffisantes.**

D'après le ministère du Logement, par exemple, les expulsions sèches, sans relogement ni hébergement, ont représenté 73 % des expulsions du mois de juin (puis 23 % en juillet et en août), au mépris de l'instruction interministérielle du 26 avril 2021. Cette dernière a été appliquée inégalement selon les territoires, comme si certains préfets agissaient selon leur bon vouloir, et s'est souvent traduite par la mise à disposition d'hébergements temporaires, le jour même de l'expulsion, sans anticipation ni pérennité.

Alors que le contexte social et sanitaire reste fortement dégradé (perte d'emploi ou de ressources pour nombre de ménages, difficultés d'accès aux services sociaux et aux services publics, dématérialisation accélérée, saturation des structures d'hébergement...), on peut craindre, en 2022, une amplification des procédures comme ce fut le cas à l'issue de la crise économique de 2008, qui avait vu les expulsions effectives bondir de près de 57 % en 10 ans.

La Fondation Abbé Pierre continuera pour sa part, via sa **plateforme téléphonique « Allô Prévention Expulsion » (0810 001 505)**, à soutenir les ménages menacés d'expulsion et à les orienter vers son lieu parisien d'accès aux droits, ainsi que vers ses partenaires proposant un Accompagnement aux droits liés à l'habitat.

Mais elle appelle les pouvoirs publics à un sursaut afin de se donner les moyens d'une réelle politique publique de prévention des expulsions, notamment en renforçant les aides au logement des locataires et l'indemnisation des bailleurs le temps de trouver des alternatives à l'expulsion.

CONTACT PRESSE

Solène DALBAN-PILON Chargée des relations médias
media@fondation-abbe-pierre.fr • 06 23 25 93 79